



COMPTE RENDU DU JEUDI 8 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 8 avril, à 19h30, le conseil Municipal de la commune de PIZAY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le mardi 30 mars 2021, sous la présidence de Monsieur Marc GRIMAND, Maire.

Etaient présents : Mesdames AVOSCAN Brigitte, BARRO Carole, COCHET Aurélie, LORIZ Isabelle, PANNETIER Jocelyne et Messieurs BRUN Vincent, M. CHABERT Nicolas, DECATOR Mathieu, FOURMY Samuel, JOSSERAND Jean-Michel, LEBLANC Bruno, GRIMAND Marc, POIRSON Philippe,

Était excusée : Mme POTHIN Martine

Était absent : M. GAGNEUX Jean-Louis

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil : Mme Aurélie COCHET a obtenu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La séance est ouverte à 19h35

Pour assurer la tenue de la réunion dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, le maire procède comme lors de la dernière séance du conseil municipal en date du 6 mars dernier, c'est-à-dire autoriser un public limité à 10 personnes (information portée sur la convocation).

Le lieu d'accueil permettra d'appliquer les mesures barrières, notamment une superficie de 4m² minimum par personne présente. Chaque personne portera un masque. Du gel hydro alcoolique, des lingettes javel, des gants jetables ainsi qu'un stylo individuel seront mis à la disposition à l'entrée de la salle.

Les extracteurs d'air ont fonctionné pendant toute la durée d'occupation de la salle.

1- Finances – Budget principal / Vote du Budget Primitif 2021

Budget Principal - Vote du Budget Primitif 2021

Mme Aurélie COCHET, conseillère déléguée aux Finances, présente au conseil municipal le budget primitif de la commune pour l'exercice 2021.

Mme Aurélie COCHET commence par expliquer et détailler le budget de fonctionnement en dépenses et en recettes puis le budget d'investissement en dépenses et en recettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif principal de la commune par chapitre pour l'exercice 2021 avec :

- en équilibre pour la section de fonctionnement à 656 925,68 €
- en équilibre pour la section d'investissement à 2 573 660,19 €

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.



2- Finances – Budget principal / Vote des Taux des Taxes pour 2021

M. le Maire rappelle à l'assemblée les taux d'imposition en vigueur.

- Taxe foncière (bâti) : 29.47 %
- Taxe foncière (non bâti) : 43,75 %.

Monsieur le Maire propose de passer le taux d'imposition de la taxe foncière bâti de 29.47 % à 30,50 % (part de la taxe foncière qui était jusque-là perçue pour le Département et le taux de la taxe communal)

Monsieur le Maire propose de passer le taux d'imposition de la taxe foncière non bâtie de 43.75 % à 44.50 %

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas eu de hausse de taux durant toute la mandature précédente et que nous devons compenser un peu la baisse drastique de la dotation de fonctionnement depuis plusieurs années.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer pour fixer les taux pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de passer le taux d'imposition de la taxe foncière bâti à 30.50 % et le taux d'imposition de la taxe foncière non bâti à 44.50%

ET

AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

3- ECOLE : Information de proposition de renouvellement de l'organisation de temps scolaire pour la rentrée 2021-2022

Madame Isabelle LORIZ, Adjointe aux Affaires Scolaires, informe le Conseil Municipal d'un renouvellement de l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2021.

Les trois communes (R.P.I.), Bressolles, Le Montellier et Pizay fonctionnent de la même manière.

Compte tenu du rythme scolaire de ses trois dernières années, avec une organisation à 4 jours, donnant satisfaction aux publics concernés : collectivités territoriales, enseignants du premier degré, parents d'élèves, conseils d'école, Madame Isabelle LORIZ propose au Conseil Municipal de maintenir une organisation à 4 jours.

Les jours et horaires envisagés resteraient le lundi, mardi, jeudi et vendredi de :

- Matin : 8h45 / 11h45
- Après-midi : 13H15 / 16h15

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :



- **SOUHAITE** maintenir à la rentrée 2021, une organisation du temps scolaire à 4 jours
- **DEMANDE** à Madame Isabelle LORIZ de faire parvenir cette proposition à la Direction des Services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain.

4- Informations diverses

- a) La date du prochain conseil municipal sera toujours fixée au dernier JEUDI de chaque mois, à 19h30, sauf si dossier urgent à valider, délibération ... dans ce cas, une convocation du Conseil Municipal sera fixée par Monsieur le Maire
- b) Date des prochaines élections départementales et régionales 2021
 - Les dimanches 13 et 20 juin 2021 qui restent à confirmer
- c) L'adjoint technique affecté à l'entretien de la voirie est depuis plusieurs mois en arrêt maladie.
Des travaux d'urgence concernant la voirie doivent être effectués.
Par conséquent, deux nouveaux agents, à mi-temps, et avec chacun un C.D.D (Contrat à Durée Déterminée) viendront effectuer le remplacement de l'adjoint technique. L'un prendra ses fonctions le 13 avril et l'autre personne le 19 avril 2021.
- d) Rénovation et restructuration du parcours de découverte de Pizay
Poursuite d'un projet commun entre la 3CM et la commune de Pizay et préparation de la « mise en tourisme » du village.

M. Philippe POIRSON prend la parole et explique que :

- le futur parcours de découverte du village de Pizay s'inscrit dans un projet plus vaste " de mise en tourisme" des 9 villages de la 3CM. Il s'agit d'avoir une approche commune à partir d'un travail sur l'identité de la Côtère. Cette approche va aussi concerner la mise en commun de la signalétique et des moyens de communication.

- Une idée forte consiste à favoriser la découverte du territoire par les familles "en autonomie". Pour ce faire, des moyens numériques (QR codes, en particulier) devraient être employés

- La 3CM s'efforcera de bénéficier de financements européens (programme Leader) ; qui favorisent aussi les modes doux. A ce propos, M. Marc Grimand a précisé que le parcours de découverte devrait emprunter un mode doux sur une partie de la rue du village

- Les projets finançables par le Programme Leader peuvent aussi associer deux ou trois autres villages

- Le futur parcours de découverte de Pizay (durée une heure, dans le village) correspond exactement au type de tourisme que souhaite promouvoir la 3CM

Fin de la séance à 21 heures